

DEMANDE D'ACCES A L'INFORMATION ETUDES DE SOL

Pour toute question concernant ce formulaire, contactez-nous au 02/775 76 56
ou par courriel (bodeminfosol@environnement.brussels)

Informations pratiques :

- Ce formulaire est à renvoyer, **de préférence par voie électronique**, via IRISBOX ou par mail à bodeminfosol@environnement.brussels ou par poste à Bruxelles Environnement, Sous-division sols, Site de Tour & Taxis, Avenue du Port 86 C / 3000, 1000 Bruxelles.
- *Base légale :*
 - Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués, modifiée par l'Ordonnance du 23 juin 2017 (M.B. 13/07/2017).
 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 03/03/2016 fixant le montant de la rétribution due pour la réception d'une copie d'un document (MB. 02/06/2016), au sens de l'ordonnance du 18/03/2004 sur l'accès à l'information environnementale.
- Une redevance est due pour la réception des copies : montants forfaitaires de 30€/dossier ou de 10€/étude. Veuillez verser la somme due sur le compte de Bruxelles-Environnement (**BE62 0910 0985 8461** avec la mention « accès info SOL, le numéro du dossier, la date de la demande et le nom du demandeur ») et nous vous transmettrons, après réception de votre versement, le(s) document(s) demandé(s) via l'adresse email (ou postale) que vous nous aurez indiquée.
- Les formulaires de demande doivent clairement indiquer si vous souhaitez avoir accès à tout le dossier ou à une partie du dossier. Dans ce dernier cas, il faudra préciser l'étude que vous souhaitez consulter. A défaut de précisions à ce sujet, le demandeur paiera et recevra le dossier tout entier.

Coordonnées du demandeur							
Nom				Prénom			
Rue					N°		Boite
Code postal				Commune			
Téléphone			Courriel				
Qualité							

Joindre l'accord écrit de la personne qui a réalisé les études visées par l'accès à l'information si le demandeur n'est ni titulaire d'un droit réel ni l'exploitant actuel ni titulaire d'un permis d'environnement ni titulaire d'obligations quant au terrain sur lequel porte la demande ni une personne s'y substituant ni une autorité délivrante de permis ou un opérateur public bruxellois.

A remplir si vous êtes expert en pollution du sol:

Je déclare utiliser les données reçues exclusivement pour la réalisation des études pour lesquelles j'ai été mandatées et en aucun cas à des fins de prospection commerciale

Nom et coordonnées de votre client : _____



Données relatives à la demande d'accès à l'information			
Référence du dossier	____ / ____ / ____		
Site sis rue		N°	
Code postal		Commune	
Détail de la demande	<input type="checkbox"/> Titre de l'étude de sol (<u>ou</u> du document): _____ <input type="checkbox"/> Tout le dossier Souhaitez-vous consulter le <u>dossier au préalable</u> ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non : dans ce cas, l'étude ou le dossier vous seront envoyés par email (ou par poste) <u>dès réception de votre paiement</u> .		

Date		Signature	
------	--	-----------	--

Protection des données à caractère personnel :

Vous consentez à ce que Bruxelles Environnement traite vos données afin de répondre à votre demande d'accès à l'information. Vos données personnelles seront également utilisées à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressortira. Les données seront conservées jusqu'au traitement complet de votre dossier.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant (voir première page du formulaire). Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles). Le cas échéant, introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).

